

## Supermétro : l'autorité environnementale réservée

Anne-Laure Abraham (avec j.d.) | Publié le 26.10.2012, 07h00

L'autorité environnementale a émis hier des réserves dans son avis sur le premier tronçon du Grand Paris Express (Pont de Sèvres-Noisy Champs) qui traverse la Seine-Saint-Denis, les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne. Cette instance, qui donne son point de vue sur les conséquences environnementales des grands projets, pointe des carences : « Les études géotechniques, les études hydrauliques et hydrogéologiques et, pour le chantier, les études relatives aux vibrations et aux déblais apparaissent insuffisantes. »

L'autorité, injoignable hier, estime que les impacts négatifs sont « mal cernés » actuellement. La Société du Grand Paris (SGP), pilote du projet, n'a pas voulu réagir. Le président PS du conseil général de Seine-Saint-Denis, Stéphane Troussel, se montrait hier soir plutôt confiant. « Je ne doute pas que la SGP aura à cœur de répondre rapidement et de lever les interrogations. Mais il ne faudrait pas que qui que ce soit se serve d'un prétexte environnemental pour freiner un projet d'une telle importance. » Néanmoins, l'autorité environnementale ne voit pas d'éléments susceptibles de rendre impossible ou très difficile la réalisation du projet.

Le Parisien